Communiqué de presse de Vivre et Agir en Maurienne du 1er Juin 2025

Le 28 mai 2025, la Maurienne s'apprêtait à accueillir le collectif « Les Déraillantes », un convoi cycliste qui s'était donné pour mission de parcourir la partie française des accès de la nouvelle ligne Lyon-Turin pour sensibiliser les habitants menacés de nuisances ou d'expropriation.

La préfète de la Savoie a déposé un arrêté préfectoral le 28 mai, veille d'un jour férié, visant à autoriser la gendarmerie à filmer les participants au convoi à l'aide de drones et d'hélicoptères, au mépris du droit à de se déplacer librement et du droit à la vie privée.
Le prétexte était « que ce groupe est susceptible de manifester devant les chantiers opérationnels du TELT comme devant les entreprises sous-traitantes voire des sites représentant l'autorité de l'Etat» et que « le risque d'une action plus déterminée, voire violente, d'opposants radicaux, se greffant à cette randonnée, n'est pas à exclure à l'encontre des infrastructures de TELT comme ses véhicules. »

Vivre et Agir en Maurienne, aux côtés de citoyens et du député de la quatrième circonscription de Savoie Jean-François Coulomme ont déposé dès le lendemain un référé liberté au tribunal administratif de Grenoble.

Le Tribunal a statué comme suit :
« Eu égard, d'une part, au nombre de personnes susceptibles de faire l'objet des mesures de surveillance litigieuses, d'autre part, aux atteintes qu'elles sont susceptibles de porter au droit au respect de la vie privée et à la liberté d'aller et de venir [...] Il est enjoint à la préfète de la Savoie de faire cesser immédiatement toute captation, enregistrement et transmission d'images sur le périmètre défini à l'article 3 de l'arrêté du 28 mai 2025 et de faire détruire toute image qui aurait déjà été captée dans ce contexte. »

Nous, Vivre et Agir en Maurienne nous félicitons de cette décision. Nous rappelons que nous restons attentifs à ce que le droit des opposants au Lyon-Turin comme de tout militant pour la sauvegarde de l'environnement soit protégé.
Nous ne laisserons pas la préfecture distordre le droit pour protéger TELT, dont l'activité présente un risque pour l'environnement et la santé des habitants.

Veuillez trouver en pièces jointe, les documents.
Nous restons à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Vivre et Agir en Maurienne

vam@vamaurienne.ovh

Contact presse :

Martine Noraz, présidente : 0624802122

Carine Robin, vice- présidente : 0645540339

Vivre et Agir en Maurienne